



COMPTE RENDU SOMMAIRE **de la séance du Conseil Communautaire** **du 17 juillet 2020**

Date de convocation : 10 juillet 2020

Présidence : Frédéric DELANNOY

Secrétaire de séance : Jessica TANCA

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 58 titulaires – 7 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 54

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : 43

Bartoszek Xavier – Tanca Jessica – Poignard Noël – Stiévenard Mirtille – Condevaux Yves – Valin Marie-Thérèse – Meurdesoif Michel – Grévin Gilles – Leroy Marie-Hélène – Dévenot Georges – Wiczorek Sophie – Grodziski Catherine – Pakosz Alain – Rutkowski Christelle – Gambiez Daniel – Delbouille Nadine – Demory Michel – Delannoy Frédéric – Lubrez Séverine – Michalak Denis – Larivière Sylvie – Merly Claude – Frackowiak Séverine – Martinez Laurent – Goupy Valérie – Fontaine Lionel – Fava Joëlle – Brassart Daniel – Savary Jean – De Cesare Salvatore – Bulinski Christian – Pierrache Joël – Delecluse Marc – Lehingue Yazid – Matuszak Lydie – Durant Marc – Mortuaire Marlène – Tosolini Christian – Matuszewski Jérôme – Cau Marie – Falempe Marie-Françoise – Sieczkarek Jean-Michel – Bricout Patrice.

Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire : 0

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire : 11

Caron Murielle à Grévin Gilles – Dupilet Arlette à Gambiez Daniel – Hocq Daniel à Lubrez Séverine – Roman Jeanne à Savary Jean – Kfoury Rita à Bulinski Christian – Mazagran Rosanna à Pierrache Joël – Ouazzi Omar à Delannoy Frédéric – Alfano Marie-Joëlle à Pierrache Joël – Quennesson Julien à Durant Marc – Blanquet Michelle à Mortuaire Marlène – Werquin Isabelle à Matuszewski Jérôme.

Conseiller titulaire excusé n'ayant pas donné pouvoir : 4

Cino Georges – Marchese Elio – Vanandrewelt Rémy – Zagacki Delphine

DELIBERATIONS ADOPTÉES

01. Création des commissions thématiques intercommunales

Monsieur le Président expose à l'assemblée le rôle des commissions et propose que celles-ci soient limitées au nombre de 4 :

- La commission « Développement Economique, Insertion Sociale et Professionnelle et Finances »,
- La commission « Solidarités et animation territoriale »,
- La commission « Aménagement du territoire »,
- La commission « Attractivité territoriale ».

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer les 4 commissions thématiques précédemment citées.

02. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La C.A.O intervient dans la procédure de passation des marchés. Elle est régie par l'article L.1414-2 du C.G.C.T, lequel renvoie à l'article L.1411-5 du même code quant à sa composition.

Elle est composée du Président, membre de droit en qualité d'autorité habilitée à signer les marchés, ou de son représentant et de cinq membres titulaires du Conseil Communautaire élus en son sein, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires. Ils sont élus dans les mêmes conditions que les titulaires.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent, pour la durée du mandat et désigne les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Alain PAKOSZ	Gilles GREVIN
Joël PIERRACHE	Salvatore DE CESARE
Patrice BRICOUT	Arlette DUPILET
Xavier BARTOSZEK	Sylvie LARIVIERE
Lionel FONTAINE	Laurent MARTINEZ

03. Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis dans le cadre d'une délégation de service public

La commission d'ouverture des plis, dans le cadre d'une délégation de service public, est chargée d'ouvrir les plis, notamment les candidatures ou les offres et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après différentes vérifications.

Elle est composée du Président, membre de droit en qualité d'autorité habilitée à signer les délégations de service public, ou de son représentant et de cinq membres titulaires du Conseil Communautaire élus en son sein, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires. Ils sont élus dans les mêmes conditions que les titulaires.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer une commission d'ouverture des plis dans le cadre d'une délégation de service public et désigne les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Alain PAKOSZ	Gilles GREVIN
Joël PIERRACHE	Salvatore DE CESARE
Patrice BRICOUT	Arlette DUPILET
Xavier BARTOSZEK	Sylvie LARIVIERE
Lionel FONTAINE	Laurent MARTINEZ

04. Comptes de gestion 2019 – Tous budgets - Approbation

Monsieur le Comptable de Cœur d'Ostrevent a communiqué les comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes afin que le Conseil Communautaire puisse procéder à leur examen et formuler toutes observations ou réserves utiles, conformément aux dispositions de l'article L.2121-31 du CGCT.

Il a été constaté que pour l'ensemble des budgets, les totaux des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés étaient identiques à ceux figurant aux comptes administratifs et que dès lors, les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2019 étaient conformes à ceux des comptes administratifs dudit exercice. Ces résultats s'établissent comme suit à la clôture de l'exercice 2019 (en euros) :

1- Budget principal

En €	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Transfert résultats *	Résultat clôture 2019
Investissement	837 362,90		- 2 159 208,07	- 1 075 923,87	- 2 397 769,04
Fonctionnement	2 733 275,27	0,00	1 017 279,81	2 768 080,17	6 518 635,25
TOTAL	3 570 638,17	0,00	- 1 141 928,26	1 692 156,30	4 120 866,21

(*) Résultats du budget annexe du SPIC Assainissement à la clôture de l'exercice 2018 (budget clôture consécutivement au transfert de la compétence assainissement au SIDEN/SIAN sur l'ensemble du territoire).

2- Budget annexe des zones d'activités

En €	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	- 208 802,76		615 201,85	406 399,09
Fonctionnement	609 748,03	208 802,76	5 765,91	406 711,18
TOTAL	400 945,27	208 802,76	620 967,76	813 110,27

3 – Budget annexe du SPIC Assainissement

En €	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Transfert résultats *	Résultat clôture 2019
Investissement	- 1 075 923,87		0,00	1 075 923,87	0,00
Fonctionnement	2 768 080,17	0,00	0,00	- 2 768 080,17	0,00
TOTAL	1 692 156,30	0,00	0,00	- 1 692 156,30	0,00

(*) Transfert des résultats du budget annexe du SPIC Assainissement à la clôture de l'exercice 2018 par opérations d'ordre non budgétaires (Débit 001 pour 1 075 923,87 € et crédit 002 pour 2 768 080,17 €).

4- Budget annexe de la régie "Ostrevent Grand Réseau" (M4)

En €	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	0,00		0,00	0,00
Exploitation	9 807,63		0,00	9 807,63
TOTAL	9 807,63	0,00	0,00	9 807,63

5- Budgets annexes des lotissements

Emerchicourt "Chemin d'Azincourt"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	- 4 622,00	- 4 621,00	- 9 243,00
Fonctionnement	- 3,40	0,00	- 3,40
TOTAL	- 4 625,40	- 4 621,00	- 9 246,40

Somain-Fenain "Terroir des deux Villes"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	0,00	- 3 130,00	- 3 130,00
Fonctionnement	0,93	0,00	0,93
TOTAL	0,93	- 3 130,00	- 3 129,07

Fenain "Cité du Rond Point"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	72 260,70	- 8 019,00	64 241,70
Fonctionnement	2,67	- 0,20	2,47
TOTAL	72 263,37	- 8 019,20	64 244,17

Monchecourt "Le Village"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	172 352,17	143 398,55	315 750,72
Fonctionnement	37,41	- 0,29	37,12
TOTAL	172 389,58	143 398,26	315 787,84

Bruille lez M. "Extension le Village"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	84 192,60	- 72,00	84 120,60
Fonctionnement	118,73	70,00	188,73
TOTAL	84 311,33	- 2,00	84 309,33

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- **D'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans les comptes de gestion de l'exercice 2019,**
- **De constater que les résultats des comptes de gestion sont conformes à ceux des comptes administratifs dudit exercice,**
- **De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le comptable n'appellent aucune observation de sa part.**

05. Comptes administratifs 2019 – Tous budgets - Approbation

1 – Budget principal

En €	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice 2019	25 312 558,17	6 548 002,64
Dépenses de l'exercice 2019	24 295 278,36	8 707 210,71
Résultats de l'exercice 2019	1 017 279,81	- 2 159 208,07
Résultats de clôture 2018	2 733 275,27	837 362,90
Transfert résultats SPIC Assainissement	2 768 080,17	- 1 075 923,87
Résultats de clôture 2019	6 518 635,25	- 2 397 769,04
Restes à réaliser en dépenses	0,00	79 930,00
Restes à réaliser en recettes	0,00	626 444,00
Résultat global (après prise en compte des restes à réaliser)	6 518 635,25	- 1 851 255,04

2 – Budget annexe des zones d'activités

En €	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice 2019	1 284 701,04	1 032 020,89
Dépenses de l'exercice 2019	1 278 935,13	416 819,04
Résultats de l'exercice 2019	5 765,91	615 201,85
Résultats de clôture 2018	609 748,03 *	- 208 802,76
Résultats de clôture 2019	406 711,18	406 399,09
Restes à réaliser en dépenses	0,00	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00	0,00
Résultat global (après prise en compte des restes à réaliser)	406 711,18	406 399,09

(* affecté en section d'investissement pour 208 802,76 €

3 – Budget annexe de la Régie "Ostrevent Grand Réseau"

En €	Section d'exploitation	Section d'investissement
Recettes de l'exercice 2019	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice 2019	0,00	0,00

Résultats de l'exercice 2019	0,00	0,00
Résultats de clôture 2018	9 807,63	0,00
Résultats de clôture 2019	0,00	0,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00	0,00
Résultat global (après prise en compte des restes à réaliser)	9 807,63	0,00

4- Budgets annexes des lotissements (en €)

Emerchicourt "Chemin d'Azincourt"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	- 4 622,00	- 4 621,00	- 9 243,00
Fonctionnement	- 3,40	0,00	- 3,40
TOTAL	- 4 625,40	- 4 621,00	- 9 246,40
Somain "Terroir des deux Villes"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	0,00	- 3 130,00	- 3 130,00
Fonctionnement	0,93	0,00	0,93
TOTAL	0,93	- 3 130,00	- 3 129,07

Fenain "Cité du Rond Point"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	72 260,70	- 8 019,00	64 241,70
Fonctionnement	2,67	- 0,20	2,47
TOTAL	72 263,37	- 8 019,20	64 244,17
Monchecourt "Le Village"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	172 352,17	143 398,55	315 750,72
Fonctionnement	37,41	- 0,29	37,12
TOTAL	172 389,58	143 398,26	315 787,84
Bruille lez M. "Extension le Village"	Résultat clôture 2018 en €	Résultat exercice 2019 en €	Résultat clôture 2019 en €
Investissement	84 192,60	- 72,00	84 120,60
Fonctionnement	118,73	70,00	188,73
TOTAL	84 311,33	- 2,00	84 309,33

Après avoir délibéré à l'unanimité HORS la présence du Président, le Conseil Communautaire décide d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2019.

06. Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2019 aux budgets de l'exercice 2019

1 – Budget principal :

- Résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 : 6 518 635,25 €.
- Besoin de financement de la section d'investissement : 2 397 769,04 €.
- Restes à réaliser en section d'investissement : 79 930 € en dépenses et 626 444 € en recettes.

L'excédent de fonctionnement est affecté et repris pour partie en section d'investissement à la couverture du besoin de financement de cette section au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour 2 397 769,04 €. Le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses de la section d'investissement à la ligne 001 -.

2 – Budget annexe des zones d'activités :

- Résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 : 406 711,18 €.
- Besoin de financement de la section d'investissement : 0 €.

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement est affecté et repris en totalité en section de fonctionnement à la ligne R002 – excédent de fonctionnement reporté -.

L'excédent de financement de la section d'investissement est reporté en recettes de la section d'investissement à la ligne R001 – excédent d'investissement reporté – pour 406 399,09 €.

3 – Budget annexe de la régie « Ostrevent Grand Réseau » :

- Résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2019 : 9 807,83 €.
- Besoin de financement de la section d'investissement : 0 €.

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent d'exploitation est affecté et repris en totalité en section de fonctionnement à la ligne R002 – excédent de fonctionnement reporté.

4 – Budgets annexes des lotissements :

Pour ces budgets, il est rappelé qu'il n'y a pas d'affectation au compte 1068 du résultat de fonctionnement reporté (absence des chapitres 023 et 021 et donc d'un autofinancement entre les sections).

Dans ces conditions, le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 est systématiquement repris à la ligne 002 (en dépenses ou en recettes selon qu'il correspond à un déficit ou à un excédent) au budget primitif 2020 sans que le Conseil Communautaire ne soit amené à délibérer. Il en est de même s'agissant du report à la ligne 001 de l'excédent ou du déficit de la section d'investissement.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les modalités d'affectation et de reprise des résultats de l'exercice 2019 aux budgets primitifs de l'exercice 2020.

07. Vote des budgets primitifs de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire a débattu des orientations budgétaires de Cœur d'Ostrevent au cours de sa séance du 28 février 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire établi à cet effet. Ce débat a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire voté à l'unanimité de ses membres.

• Budget Principal

Section de fonctionnement	30 535 206 €
Section d'investissement	6 413 965 €
Total Budget	36 949 171 €

• Budget annexe des zones d'activités

Section de fonctionnement	842 737 €
Section d'investissement	2 950 816 €
Total Budget	3 793 553 €

• Budget annexe de la régie « Ostrevent Grand Réseau »

Section d'exploitation	9 807,83 €
Section d'investissement	0 €
Total Budget	9 807,83 €

- Budgets annexes lotissements

Opérations	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total budget
Bruille-lez-Marchiennes – Extension Le Village	410,73 €	84 262,60 €	84 673,33
Emerchicourt – Chemin d'Azincourt	9 325,40 €	18 564,00 €	27 889,40
Fenain – Cité du Rond Point	46 271,47 €	107 260,70 €	153 532,17
Monchecourt – Le Village	119 897,57 €	424 561,17 €	544 458,74
Somain/Fenain – Terroir des Deux Villes	6 330,93 €	6 330,00 €	12 660,93

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2020 qui lui sont présentés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ou d'exploitation et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

08. Budget primitif principal 2020 – Subvention d'équilibre au budget annexe des zones d'activités.

Le budget primitif annexe des zones d'activités de l'exercice 2020 doit, pour être présenté et voté en équilibre, bénéficier d'une subvention d'équilibre du budget principal. Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette subvention d'équilibre à inscrire en dépenses de la section de fonctionnement au budget primitif principal 2020 (article 67441) et en recettes de la section de fonctionnement au budget primitif annexe des zones d'activités du même exercice (article 7552) a été évalué à 274 000 €.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 274 000 € du budget primitif principal 2020 au budget primitif annexe des zones d'activités 2020.

09. Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire.

Monsieur le Président présente les associations qu'il est proposé de subventionner en 2020. Ce sont essentiellement des associations auxquelles Cœur d'Ostrevent a délégué des politiques publiques ou qui nous accompagnent dans les différents dispositifs :

<u>Organisme bénéficiaire</u> : Association des Maires Ruraux du Nord	<u>Montant proposé</u> : 1 600 €
<u>Objet</u> : Formation, informations aux élus locaux / Relais AMF	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Agence Inter Départementale d'Information sur le Logement du Nord – Pas-de-Calais (ADIL)	<u>Montant proposé</u> : 11 072 €
<u>Objet</u> : Information du public sur toute question concernant le logement et l'habitat par le biais de permanences de proximité.	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : INHARI	<u>Montant proposé</u> : 16 000 €
<u>Objet</u> : Favoriser et promouvoir l'amélioration de l'habitat – Animation de l'espace Info-Energie.	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : MJC de Douai – Dispositif CLAP Eco	<u>Montant proposé</u> : 9 000 €
<u>Objet</u> : Financement de projets dans le cadre du dispositif CLAP Eco (Dispositif créé à l'initiative de la MJC de Douai en partenariat avec la Région Hauts-de-France, afin de favoriser l'initiative des jeunes dans le cadre de leur projet de création ou de reprise d'entreprise. Ce dispositif se présente sous la forme d'un coup de pouce financier pour les jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans, quel que soit le statut juridique de leur entreprise. Une subvention de 1 600 € maximum est attribuée à part égale entre la Région et la Communauté de Communes, après validation d'un Comité financier).	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Association pour le Droit à l'Initiative Economique – Direction Hauts-de-France – (ADIE)	<u>Montant proposé</u> : 15 000 €
<u>Objet</u> : Association reconnue d'utilité publique, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit. Ce financement prend la forme d'un prêt à taux d'intérêt, garantie à hauteur de 50% par une caution personnelle (montant maximal du prêt : 10 000 €). L'accompagnement porte sur différents domaines : développement	

commercial de l'activité, aide à la mise en place de la comptabilité, assistance dans les démarches administratives, mise en réseau avec d'autres micro-entrepreneurs, etc. La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent soutient le dispositif depuis 2014, en octroyant à l'ADIE une participation de 1 000 € par porteur de projet accompagné, plafonnée à 10 dossiers par an, soit un maximum de 10 000 €.	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Douais Initiative	<u>Montant proposé</u> : 34 000 €
<u>Objet</u> : Subvention de fonctionnement	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Boutique de Gestion Espace Hauts de France	<u>Montant proposé</u> : 22 500 €
<u>Objet</u> : Promotion de la création d'entreprise via l'antenne de Montigny-en-Ostrevent et accompagnement des habitants désireux d'étudier un projet de création et d'être accompagnés.	
<ul style="list-style-type: none"> • 11 250 € affectés à l'accompagnement d'entrepreneurs du territoire ante et post-création (en complément des heures accordées par la Région dans le cadre du plan Starter). • 11 250 € affectés à l'implantation et à la consolidation des activités dans les quartiers prioritaires de la ville sur Cœur d'Ostrevent (en cofinancement du Programme Investissements Territoriaux Intégrés). 	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Association pour la Promotion des Produits Biologiques (A PRO BIO)	<u>Montant proposé</u> : 8 000 €
<u>Objet</u> : Accompagnement au développement de la filière bio-locale à travers l'introduction de produits bio et locaux au sein de la restauration collective à travers un programme d'actions.	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Société de Chasse de Lewarde	<u>Montant proposé</u> : 1 000 €
<u>Objet</u> : Gestion de la faune	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Terre de Liens Hauts-de-France	<u>Montant proposé</u> : 2 000 €
<u>Objet</u> : Favoriser l'émergence et relier entre elles les initiatives collectives d'achat et de gestion du foncier et du bâti en milieu rural et péri-urbain.	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Festi Planète	<u>Montant proposé</u> : 1 500 €
<u>Objet</u> : Informer et sensibiliser à la nécessité de protéger la planète.	
<u>Organisme bénéficiaire</u> : Société des amis de Marchiennes	<u>Montant proposé</u> : 1 000 €
<u>Objet</u> : Histoire Locale – Préservation du patrimoine – Administration du Musée de Marchiennes.	

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'attribution de ces subventions prévues au budget primitif 2020 – Principal -.

10. Subvention 2020 à l'Amicale du Personnel de Cœur d'Ostrevent – Avenant n° 2 à la convention d'objectifs

Monsieur le Président rappelle que la participation financière de Cœur d'Ostrevent au fonctionnement de l'Amicale du Personnel est fixée par voie d'avenant à la convention en vue de l'évolution du nombre d'adhérents actifs et retraités. Cette participation s'élèverait à 30 972 € pour l'année 2020.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs fixant à 30 972 € le montant de la participation financière de Cœur d'Ostrevent pour l'année 2020.

11. Subvention 2020 à l'Association « Mission Bassin Minier » pour l'exercice 2020 – Avenant n° 2 à la convention d'objectifs

Monsieur le Président rappelle que pour toute demande de subvention, une convention d'objectifs doit être mise en place. La Mission Bassin Minier nous accompagne fortement sur l'ensemble des problématiques du bassin minier et particulièrement sur la rénovation des cités minières, avec toujours une expertise importante, une aide, un conseil

à la recherche des subventions, à la rédaction des dossiers mais aussi simplement esthétique ou visuel, des propositions importantes avec l'inscription à l'UNESCO d'une partie de nos cités minières.

Il est donc proposé d'accorder une subvention d'un montant de 26 200 € pour l'année 2020 sur les crédits ouverts au budget à l'article 6574.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le versement à la Mission Bassin Minier d'une subvention d'un montant de 26 200 € pour l'année 2020 sur les crédits ouverts au budget à l'article 6574,

12. Subvention 2020 à la Mission Locale du Douaisis – Avenant n° 2 à la convention d'objectifs

Monsieur le Président rappelle l'action très importante de la Mission Locale du Douaisis pour les jeunes de moins de 25 ans qui sont au chômage et qui ne trouvent pas de travail. La participation financière au fonctionnement de la Mission Locale pour 2020 est fixée par voie d'avenant à la convention d'objectifs. La demande de financement 2020 de l'association est de 139 694 € (1,937 € / habitant x 72 119 habitants).

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le versement à la Mission Locale, pour l'année 2020, d'une subvention d'un montant de 139 694 € sur les crédits ouverts au budget (article 6574),

Madame Catherine GRODZISKI ne prend pas part au vote car siégeant au Conseil d'Administration de la Mission Locale.

13. Subvention 2020 – Dispositif Proch'Emploi

Monsieur le Président rappelle que ce dispositif, mis en place par la Région est porté par Douaisis Agglo et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent selon la clé de répartition suivante : 1/3 Cœur d'Ostrevent, 2/3 Douaisis Agglo.

Cette année, Monsieur le Président a proposé de participer au dispositif Proch'Emploi avec un versement de 11 333 € au titre de l'année 2020.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le versement à Douaisis Agglo, pour le financement de la Plateforme territoriale Proch'Emploi du Douaisis, une participation de 11 333 € au titre de l'année 2020 (crédits prévus au budget 2020 à l'article 65738).

14. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Rieulay

Monsieur le Président rappelle chaque année, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une participation de 50 000 € par voie de fonds de concours à la commune de Rieulay pour le fonctionnement de la Base de Loisirs « Les Argales », qui est effectivement un site intercommunal qui attire beaucoup de monde (200 et 250 000 personnes par an) mais qui malheureusement voit un désengagement total du Département (une grande partie, les 2/3 appartient au Département avec la réserve ornithologique et le reste appartient à la commune de Rieulay).

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire décide d'attribuer, pour l'année 2020, une participation de 50 000 € à la commune de Rieulay pour le fonctionnement de la Base de Loisirs « Les Argales ».

15. Constitution de provisions des créances douteuses

Conformément aux dispositions des articles L.2321-2 et R.2321-3 du C.G.C.T, une provision doit être constituée par délibération du Conseil Communautaire lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. La constitution de cette provision participe ainsi à la sincérité budgétaire, à la transparence des comptes et à la fiabilité des résultats de fonctionnement.

Au vu des informations communiquées par le comptable, le stock de provisions à constituer par rapport au total des créances restant à recouvrer est évalué à 15 000 € pour le budget principal et à 10 000 € pour le budget annexe des zones d'activités.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de constituer une provision des créances douteuses d'un montant de 15 000 € sur le budget principal et d'un montant de 10 000 € sur le budget annexe des zones d'activités,

16. Constitution d'une provision pour risques contentieux au budget principal 2020

L'article L.2321-2 du C.G.C.T. dispose qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès l'apparition ou l'aggravation d'un risque contentieux pour la collectivité. Pour 2020, il convient d'actualiser la provision existante, soit 39 500,00€, au vu des événements recensés par le service des affaires juridiques.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de constituer une provision pour litiges et contentieux d'un montant de 65 525 € au budget de l'exercice 2020 à imputer à l'article 6815,

17. Programmation Politique de la Ville 2020

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a signé, le 10 juillet 2015, son Contrat Unique d'Agglomération qui a permis d'instaurer un partenariat institutionnel sur les thématiques de la politique de la ville.

Dans le cadre de la programmation communautaire 2020, un programme de 22 actions a été validé lors du Comité de Pilotage du 22 janvier 2020 au titre du Contrat de Ville et délibéré lors du Conseil Communautaire du 28 février 2020.

La crise sanitaire a affecté la tenue de certaines actions dont le financement a été validé ; Aussi il est proposé de modifier la programmation initiale en annulant les actions suivantes :

Action	Porteur	Coût total	Part CCCO
Fête du Loup	La Compagnie du Loup	13 000€	3 000€
Pépinière collaborative	CCCO	24 000€	10 500€
Prévention du décrochage scolaire	CCCO	24 265€	4 853€

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter à la programmation initiale l'action suivante :

Action	Porteur	Objectif	Coût total	Part CCCO
Intervenant social en commissariat sur le douaisis	SCJE	Assurer un accompagnement de toutes personnes en détresse	38 181€	2 546€

Pour chaque axe identifié, sont précisées les actions financées, les porteurs de projet, leur coût total ainsi que la part prévisionnelle de chaque partenaire et notamment celle de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Les axes concernés sont :

Axe	Nombre	Coût total	Part CCCO	Autres Partenaires
Solidarité - Egalité des chances	3	211 545€	139 097€	72 448€
Emploi- Développement économique	4	432 500€	38 560€	393 940€
Mobilité - Emploi	1	45 484€	6 000€	39 484€
Cadre de vie - Tranquillité et sûreté publique	2	46 396€	4 191€	42 205€
Education - sport - jeunesse	2	35 400€	9 480€	25 920€
Participation des habitants - Citoyenneté	1	16 722€	3 344€	13 378€
Lutte contre les discriminations	1	24 846€	19 846€	5 000€
Santé	6	248 616€	62 004€	186 612€
TOTAL		1 061 509€	282 522€	778 987€

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2020, articles 6042-824 et 6574-824

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de valider les actions inscrites à la programmation 2020 du Contrat de Ville consignées dans le tableau joint en annexe,

18. Demande de financement 2020 auprès du FSE

La DIRECCTE Hauts-de-France a relancé, fin 2019, un appel à projet dédié au financement d'opérations réalisées en 2020 sur le territoire du versant Nord – Pas-de-Calais.

Cet appel à projet ouvert au titre des axes 1 et 2 du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) couvre respectivement les thématiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi (axe 1) ainsi que d'anticipation des mutations économiques (axe 2).

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a quitté, au 1^{er} avril 2018, le dispositif PLIE du Douaisis pour se réorganiser en interne et renforcer sa politique et ses actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

En 2019, le service a accompagné plus de 200 personnes à la recherche d'un emploi sur le territoire et a facilité l'accès à des étapes emploi, formation ou remobilisation pour la moitié d'entre eux. A ce jour, la collectivité bénéficie, pour ce service, de financements Région et Etat dans le cadre de la Politique de la Ville et du Département dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

Aujourd'hui, et afin de renforcer et développer encore plus son action, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent souhaite déposer, pour l'exercice 2020, une demande de subvention FSE pour le financement de l'action suivante : Médiation Emploi de Proximité 2020.

Ce projet a pour but de prolonger l'action expérimentale mise en place en 2019 dans le cadre de la programmation Politique de la Ville. Il vise à mettre en place des actions :

- D'identification des publics notamment via une présence de proximité (permanences de proximité) régulières dans les communes et les quartiers de la collectivité,
- D'accompagnement individualisé pour les demandeurs d'emploi volontaires,
- De remobilisation et de levée des freins périphériques,
- De préparation à l'emploi via le déploiement d'actions collectives ou individuelles spécifiques de sensibilisation, découverte métiers ou formation.

Le coût du projet pour l'année 2020 s'élève à 133 815 € avec la répartition suivante :

- 15 420 € pris en charge par l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville,
- 22 000 € pris en charge par la Région dans le cadre de la Politique de la Ville,
- 16 000 € pris en charge par Cœur d'Ostrevent (valorisation de coûts de personnels)
- 80 395 €, soit 60 % du coût total de l'action sollicités auprès du FSE dans le cadre de l'appel à projet précédemment cité.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de valider la demande de financement auprès du FSE à hauteur de 60 % du projet, soit 80 395 €.

Fait à Lewarde, le 22 juillet 2020

Le Président,

Frédéric DELANNOY